

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À PROPOS DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 6 juillet 2021** à 19 heures :

DM2021-0057 72, rue Victor-Léger, lot 3 817 952 du cadastre du Québec

Permettre une habitation unifamiliale avec une marge avant de 5,6 mètres, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-614.

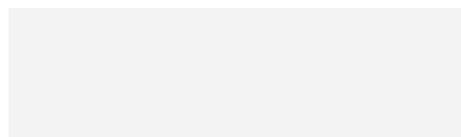
DM2021-0067 100, rue Alphonse-Desjardins, lot 3 819 758 du cadastre du Québec

Permettre l'aménagement de 2 cases de stationnement avec la largeur de l'allée d'accès de 2,5 mètres et l'absence de distance entre le bâtiment et les cases, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* exige qu'une aire de stationnement communique avec la rue par une allée d'accès et une aire de manœuvre d'une largeur minimale de 6 mètres et que toute aire de stationnement aménagée en marge d'une habitation multifamiliale soit séparée par une bordure située à un minimum de 1 mètre du mur de l'habitation.

Afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus, tout intéressé devra faire parvenir ses questions ou observations par téléphone au 450 370-4310 ou par courrier électronique à charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca ou par écrit à l'adresse suivante : 275, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9, au plus tard le 6 juillet 2021 à 16 h 30. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil du 6 juillet 2021.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 11 juin 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe